



MAIRIE DE SENNECEY-LES-DIJON

Note de présentation brève et synthétique du BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) en date du 7 août 2015, prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

C'est dans ce cadre que la présente note a été élaborée. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.commune-sennecey-les-dijon.fr.

SOMMAIRE

Préambule

1. L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET 2026
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - 2.1. Les recettes de fonctionnement
 - 2.2. Les dépenses de fonctionnement
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT
 - 3.1. Les dépenses d'équipement
 - 3.2. Ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP / CP)
 - 3.3. Les opérations financières
 - 3.4. Les recettes réelles d'investissement

PREAMBULE

Après quatre mois d'un marathon parlementaire inédit et laborieux, la France se voit enfin dotée d'un budget pour 2026, depuis début février.

Le budget 2026 voté, impose aux collectivités un **effort** estimé à environ **2 milliards d'euros**, reposant notamment sur la reconduction du DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel) à hauteur de 740 millions d'euros, dispositif d'épargne forcée ciblant les régions (350 millions), les intercommunalités (250 millions) et les départements (140 millions), **les communes en étant totalement exonérées en 2026**. Comme en 2025, 90 % des sommes prélevées seront reversées aux collectivités contributrices sur trois ans, les 10 % restants alimentant les mécanismes de péréquation.

L'AMF estime par ailleurs que l'ensemble des mesures financières pèsera à plus de 5 milliards d'euros, notamment en raison de la **hausse des cotisations CNRA**.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), ni réduite, ni revalorisée, est **maintenue à son niveau de 2025**, sans indexation sur l'inflation, ce qui entraînera une baisse effective pour plus de la moitié des communes selon l'AMF, tandis que les **hausse**s de la **DSU** et de la **DSR** seront **financées à enveloppe constante**.

La **fusion** envisagée entre la **DSIL**, la **DETR** et la **DPV** au sein d'un fonds d'investissement pour les territoires est **abandonnée**, mais la **baisse de 200 millions d'euros de la DSIL** prévue initialement est maintenue.

Le **Fonds vert** est **réduit à environ 840 millions d'euros**, après une division par deux en 2025, limitant les capacités de financement des projets locaux de transition écologique.

Le plafonnement de la **contribution au CNFPT** entraîne un **prélèvement d'au moins 16 millions d'euros** sur les cotisations des collectivités, susceptible de fragiliser la formation des agents.

La **prime annuelle nette de 500 euros** sera versée **aux maires** via une dotation aux communes, destinée à compenser partiellement leurs **missions régaliennes**.

En matière de logement, la **fusion des taxes sur les logements vacants (TLV-THLV)** est instaurée, avec possibilité pour les communes d'en **doubler le taux**.

Le budget crée aussi un **dispositif d'assurance contre les émeutes** et **prolonge le zonage ZRR jusqu'au 31 décembre 2029**.

Contexte national

En 2026, l'inflation s'établirait à 1,5 % selon les prévisions de l'INSEE (en décembre 2025).

I Macro-économie

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%

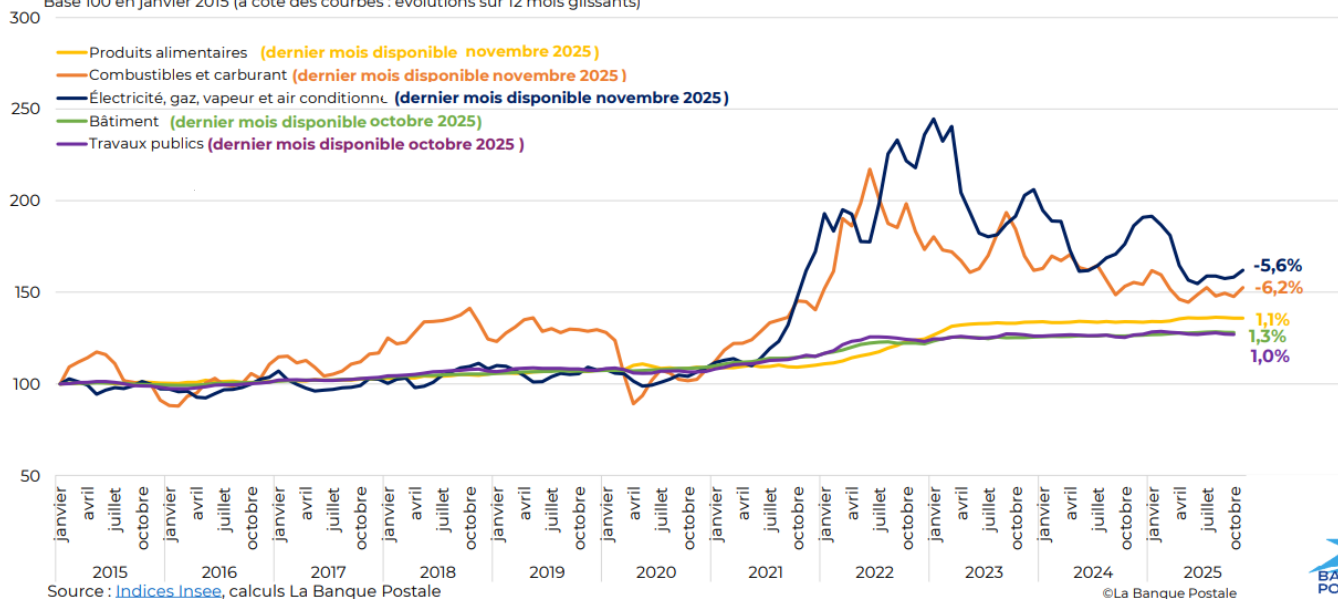
Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5% (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

I Macro-économie

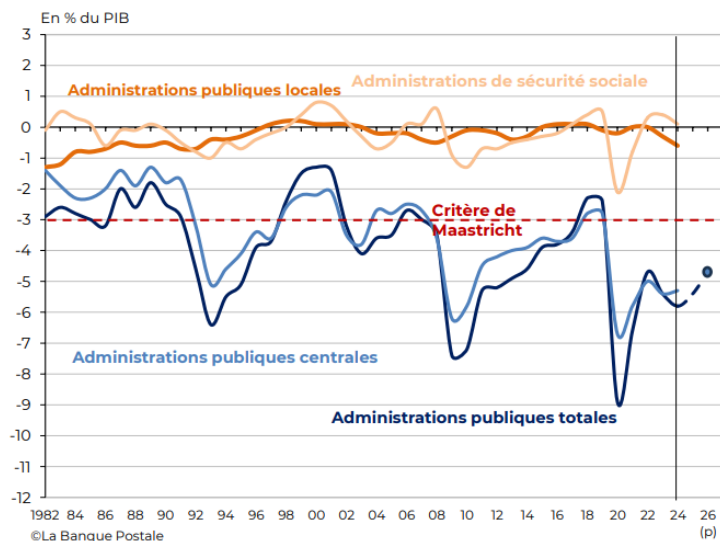
Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015 (à côté des courbes : évolutions sur 12 mois glissants)

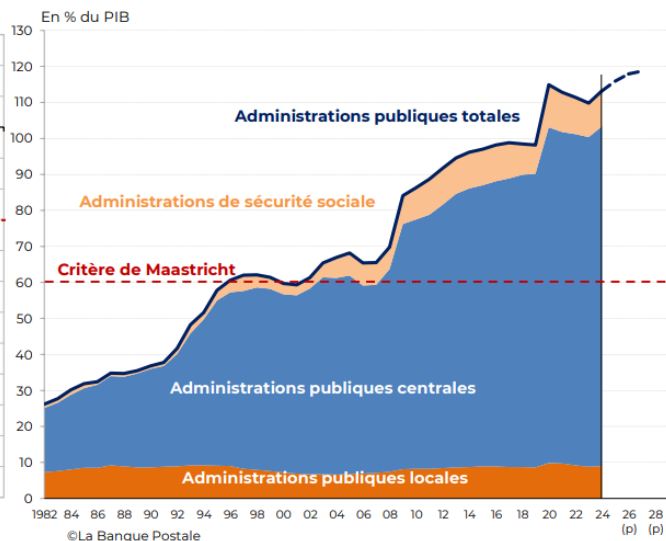


II Contexte & finances locales

Le déficit des administrations publiques



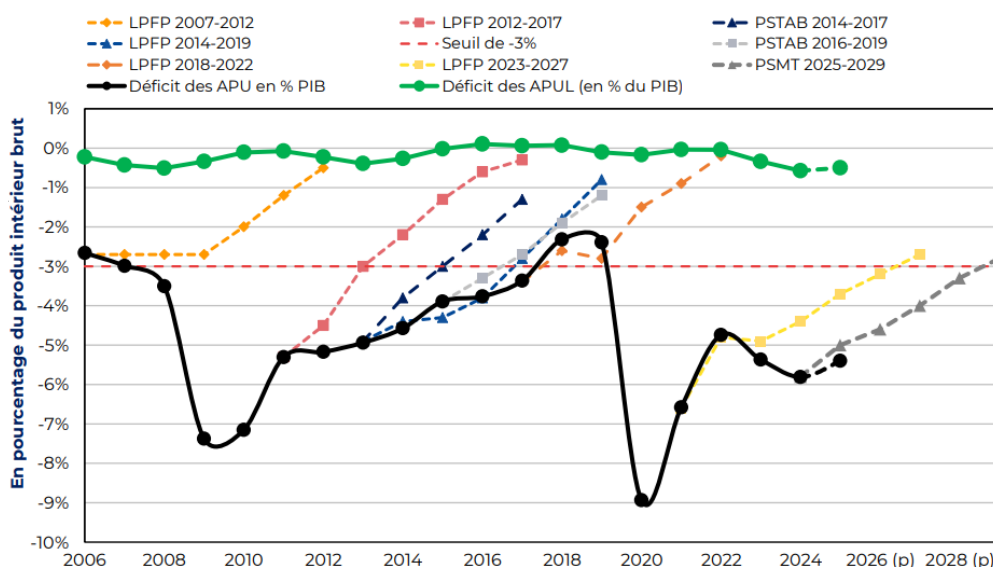
La dette des administrations publiques



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (PLF 2026 au 14 octobre 2025)

II Contexte & finances locales

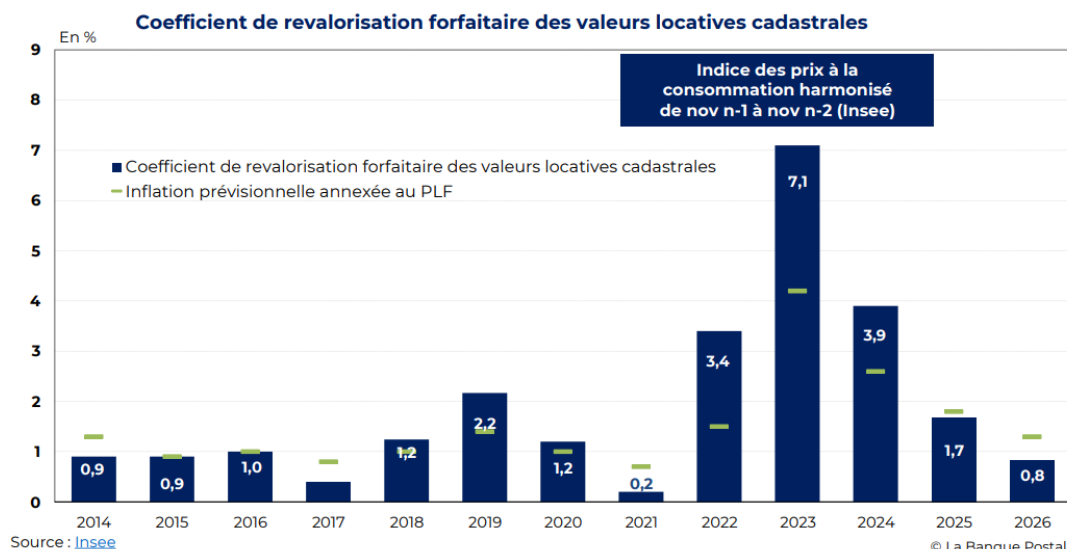
Déficit des administrations publiques et perspectives pluriannuelles



A fin 2024, le déficit public s'établit à 169,7 milliards d'euros, soit 5,8 % du produit intérieur brut (PIB).

Une revalorisation des bases d'imposition plus faible en 2026 (+ 0.8 %) qu'en 2025 (+ 1.7 %).

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



C'est dans ce contexte que le budget 2026 de la commune de Sennecey-Lès-Dijon a été élaboré, en identifiant les enjeux suivants :

- **Maintien d'une qualité de service** en lien avec la croissance démographique de la commune ;
- **Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement** pour maintenir des marges de manœuvre (excédent de fonctionnement dégagé) en matière d'investissement ;
- **Poursuite de l'optimisation des recettes communales avec la dynamique des bases en 2026** (revalorisation des bases d'imposition de + 0.8 % en 2026, **revalorisation physique et augmentation des taux de + 1 %**).
- Mise en œuvre des projets de la ville dans un contexte nécessitant d'encadrer les dépenses d'investissement en 2026 (le temps de retrouver des marges de manœuvre fiscales plus importantes). A moyen terme, la commune connaîtra une augmentation de sa population liée à l'achèvement de plusieurs programmes de constructions sur la ZAC des Fontaines notamment. Les nouvelles implantations devraient induire une augmentation des produits de taxe foncière en particulier.

En effet, la population va évoluer en 2026 en lien avec l'achèvement de nouveaux programmes de constructions sur la ZAC des Fontaines (12 maisons jumelées HABELLIS livraison 3^{ème} trimestre 2026, programme OSMO'Z – 55 logements livraison en juin et fin 2026). Les nouvelles implantations vont induire une augmentation des produits de taxe foncière en particulier, après exonération de deux ans à 40 % de la base imposable *pour les constructions neuves, ajouts de construction, reconstruction, conversion de bâtiments ruraux en logements*.

Comme les années précédentes, cette construction budgétaire a été effectuée avec prudence, autant sur l'évaluation des recettes que sur l'évaluation des dépenses.

Il retrace donc l'ensemble des dépenses autorisées et des recettes prévues pour l'année 2026.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2025, suite à vote du Compte Financier Unique (CFU).

1. L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET 2026

Pour l'année 2026, le budget primitif global, est présenté au vote du conseil municipal en suréquilibre (122 889,54€) et s'élève à :

- 3 471 452,95 € en dépenses

- 3 594 342,49 € en recettes

	Budget 2025 (DM VC compris)		Budget 2026		%/Evolution		Ecart en euros	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 464 978,00	2 764 999,57	2 619 021,00	2 741 910,54	+ 6,25 %	- 0,84 %	+ 154 043	- 23 089,03
INVESTISSEMENT	1 041 644,69	1 041 644,69	852 431,95	852 431,95	- 18,16 %		- 209 212,74	
BUDGET GLOBAL	3 506 622,69	3 806 644,26	3 471 452,95	3 594 342,49	- 1,00 %	- 5,58 %	- 35 169,74	- 212 301,77

Le budget 2026 affiche une diminution globale par rapport au budget 2025 : - 1,00 % en dépenses et - 5,58 % en recettes. Cette diminution marque toutefois une évolution différenciée selon les sections :

- Section Fonctionnement, évolution de + 6,25 % en dépenses et de - 0,84 % en recettes ;
- Section Investissement, évolution de - 18,16 % soit - 209 212,74 €.

Malgré ce vote en « suréquilibre », l'année 2026 doit permettre à la collectivité de reconstituer davantage de capacités d'autofinancement et d'améliorer son fonds de roulement (épargne accumulée)*, après plusieurs exercices ayant impliqué des investissements importants (Plaine des Sports, rénovation de l'église, rénovation et extension de la mairie, parking rue de l'Eglise et reprise des chemins ruraux en 2026).

*** le fonds de roulement de la commune fin 2024 est de 166 € / habitant. La moyenne pour des communes de notre strate démographique (2 000 à 3 500 habitants) est de 500 € / habitant.**

Principaux constats						
En €	Tableau de synthèse			Évolution		
	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2022/2024
Produits réels de fonctionnement	1 888 159	2 024 541	2 149 238		6,2 %	13,8 %
Charges réelles de fonctionnement	1 654 237	1 723 486	1 825 853		5,9 %	10,4 %
Capacité d'autofinancement brute	233 922	301 055	323 385		7,4 %	38,2 %
Capacité d'autofinancement nette	-184 462	166 182	171 684		3,3 %	-
Dépenses d'équipement	354 116	734 476	967 608		31,7 %	173,2 %
Dettes financières	1 475 014	1 740 269	1 788 568		2,8 %	21,3 %
Fonds de roulement	166 325	352 268	337 348		-4,2 %	102,8 %
Trésorerie	220 367	363 713	337 878		-7,1 %	53,3 %

REPERES				
En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 023	1 010	947	1 021
Charges réelles de fonctionnement	869	804	738	821
Capacité d'autofinancement brute	154	206	210	200
Capacité d'autofinancement nette	82	119	132	128
Dépenses d'équipement	461	592	382	376
Dettes financières	852	744	622	648
Fonds de roulement	161	271	446	496
Trésorerie	161	380	499	539

Document de valorisation financière et fiscale Sennecey-Lès-Dijon – année 2024 – SGC DIJON METROPOLE

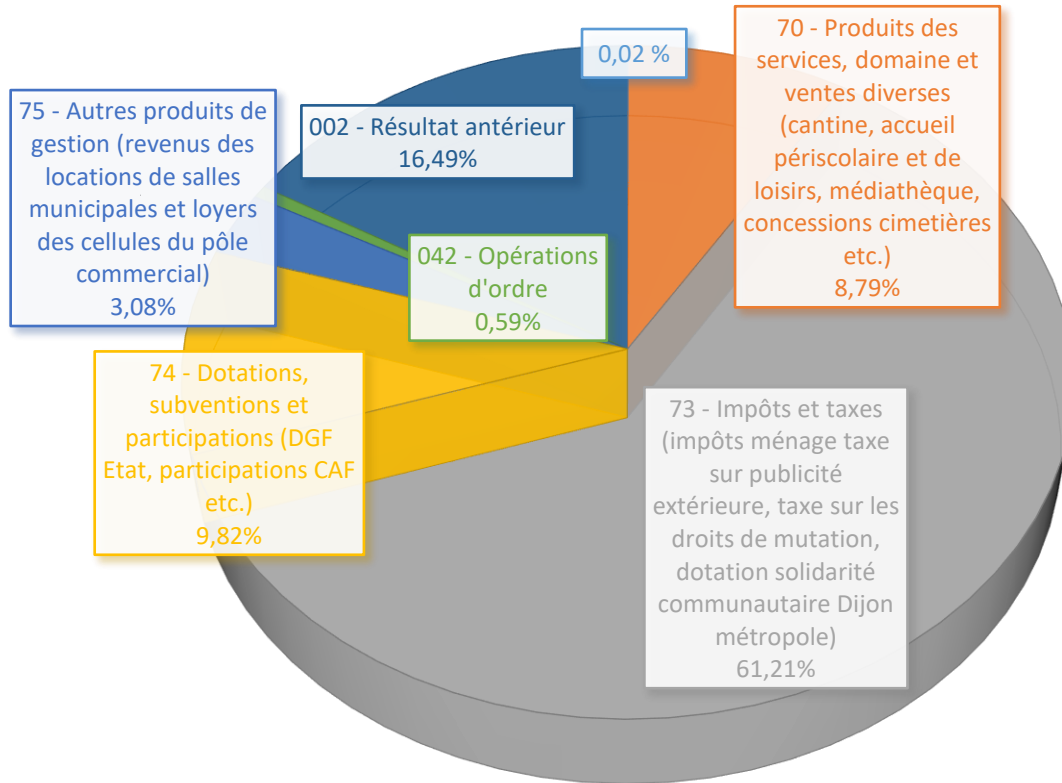
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Désignation	Budget 2025 (dont DM et VC)	Budget 2026	Evolution	%
013	Atténuations de charges	5 358,00 €	500,00 €	- 4 858,00 €	- 90,67 %
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	262 214,00 €	241 066,00 €	- 21 148,00 €	- 8,07 %
73	Impôts et taxes	1 635 370,00 €	1 678 248,00 €	+ 42 878,00 €	+ 2,62 %
74	Dotations, subventions et participations	276 923,00 €	269 314,00 €	- 7 609,00 €	- 2,75 %
75	Autres produits de gestion courante	95 045,00 €	84 500,00 €	- 10 545,00 €	- 11,09 %
77	Produits spécifiques	1 000,00 €	0,00 €	- 1 000,00 €	- 100 %
78	Reprise sur amortissements, dépréciation	1 560,00 €	0,00 €	- 1 560,00 €	- 100 %
042	Opérations d'ordre	21 272,00 €	16 273,00 €	- 4999,00 €	- 23,50 %
002	Résultat antérieur (excédent de fonctionnement reporté)	466 257,57 €	452 009,54 €	- 14 248,03 €	- 3,06 %
	TOTAL RECETTES	2 764 999,57 €	2 741 910,54 €	- 23 089,03 €	- 0,84 %

BUDGET 2026 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES ET D'ORDRE



- **Chapitre 013 : Les atténuations de charges**

Ce chapitre correspond aux remboursements perçus par la commune sur les frais de rémunération du personnel (remboursement d'assurance statutaire lors d'arrêts de travail).

- **Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et ventes diverses**

Les produits de ce chapitre correspondent au paiement des usagers des services publics (cantines scolaires, accueils périscolaires et centre de loisirs, stages sportifs, concessions du cimetière ...) mais également aux remboursements de prestations par d'autres communes ou EPCI et redevances diverses.

La diminution prévue sur ce chapitre (- 21 148 € soit - 8,07 %) peut s'expliquer ainsi :

- Des recettes attendues moins dynamiques du service enfance et jeunesse (services périscolaires, accueil de loisirs) lié à une diminution de la fréquentation du service constatée en 2025 au niveau périscolaire comme au niveau des vacances, et notamment lié à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire.
- Une diminution de la redevance d'occupation du domaine privé de la commune (fourreaux fibre) suite à négociations en cours (passage de 16 494 € à 10 000 € *a priori* en 2026).
- Des recettes liées aux événements culturels organisés, *a priori* moindres en 2026 (en 2025, recettes de la soirée Cabaret en sus).

- **Chapitre 73 : Les impôts et les taxes**

Les produits de ce chapitre correspondent aux impôts « ménages », à la taxe sur la publicité extérieure, la taxe sur les droits de mutation mais également aux participations de Dijon Métropole (dotation de solidarité communautaire).

Une augmentation globale de + 42 878,00 € (+ 2,62 %) est prévue qui s'explique notamment :

- par une évolution positive des produits d'imposition (+ 44 081 € en prévision, l'état 1259 n'étant pas reçu au moment de la préparation du budget 2026).
- Par une estimation d'évolution légèrement positive de la taxe locale sur la publicité extérieure suite à l'installation d'une nouvelle enseigne sur la commune (+ 121 €).

- par une augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire versée par Dijon Métropole (passant de 77 036 € en 2025 à 78 741 € en 2026, soit + 1 705 €).
- Par une estimation moindre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dans l'attente de la notification du montant effectif pour 2026 (prévision 54 000 € en 2025 contre 55 294.82 € perçus en 2025).
- Par l'inscription de montants légèrement moindres en 2026 par rapport à 2025 (FPIC : 31 000 € au lieu de 31 238 € en 2025 et taxe sur la consommation finale d'électricité 36 000 € au lieu de 36 370 € en 2025)

L'évolution des produits de la fiscalité en 2026 est due :

- à la revalorisation des bases fiscales en 2026 (+ 0,80 %, sauf sur locaux professionnels).
- à la variation physique des bases (en volume) issue des nouvelles constructions et de l'évolution de l'existant.
- à la hausse des taux d'imposition décidée en Conseil municipal du 10 mars 2026 (+ 1 % sur la taxe sur le foncier bâti, + 1 % sur la taxe sur le foncier non bâti, + 1 % sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou THRS et taxe d'habitation sur les locaux vacants ou THLV).

	Taux année 2025	Taux année 2026	Evolution 2025/ 2026
Taxe d'Habitation (THRS et THLV)	11,22 %	11,33 %	+ 1 %
Taxe Foncier Bâti	44,14 %	44,58 %	+ 1 %
Taxe Foncier Non Bâti	53,59 %	54,13 %	+ 1 %

• Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations

Les produits de ce chapitre correspondent aux dotations versées par l'Etat mais également aux participations d'autres organismes (Caisse d'Allocations Familiales notamment) et d'autres communes. Ce chapitre diminue de 2,75 % entre 2025 et 2026, essentiellement en raison d'une prudence en terme d'inscription de recettes CAF au vu de la moindre fréquentation des services enfance jeunesse constatée en 2025 et tient compte d'une prévision de diminution de la dotation forfaitaire (34 000 € en 2026 au lieu de 38 774 € perçue en 2025) et de recettes qui ne seront pas à prévoir en 2026 (dotation de recensement en 2025 : 4 158 €, fin de la participation de communes pour l'emprunt bassin Syndicat Mixte du Dijonnais (l'échéance d'emprunt n'étant plus à prévoir à compter de 2027 en dépense non plus), soit – 4 943,08 €.

De nouvelles recettes sont aussi prévues toutefois sur ce chapitre : dotation de l'Etat liée à l'organisation d'élections en 2026 (de l'ordre de 850 €) et une dotation versée par l'Etat (suite à adoption du projet de loi de finances pour 2026) concernant les missions régaliennes assurées par les maires (500 €). La dotation de solidarité rurale est aussi estimée en légère augmentation en 2026 (33 000 € au lieu de 31 140 € en 2025).

• Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante

Les produits de ce chapitre correspondent, traditionnellement, essentiellement aux revenus des locations des salles municipales (Centre Polyvalent et Espace Roger Martin, diminution de la recette issue des locations de – 2 961 € entre 2024 et 2025). Depuis l'année 2022, ce chapitre enregistre également les loyers des cellules du pôle commercial. Sur ce chapitre sont enregistrées les libéralités reçues (don à la collectivité).

Ce chapitre tiendra compte en 2026 de la révision habituelle des baux commerciaux et d'une prudence en terme d'inscription au niveau des loyers commerciaux, en raison d'un congé à bail donné pour début juin 2026 au niveau des cellules, vers le SUPER U.

• Chapitre 77 : Produits spécifiques

Ce chapitre ne prévoit pas d'inscription en 2026.

• Chapitre 042 : Les opérations d'ordre

Les crédits budgétés pour 16 273,00 € concernent l'intégration (amortissement) dans le patrimoine communal du bassin de rétention n°7 (1 273 €) et une somme pour des écritures liées aux travaux en régie (15 000 €).

• Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté (Résultats antérieurs)

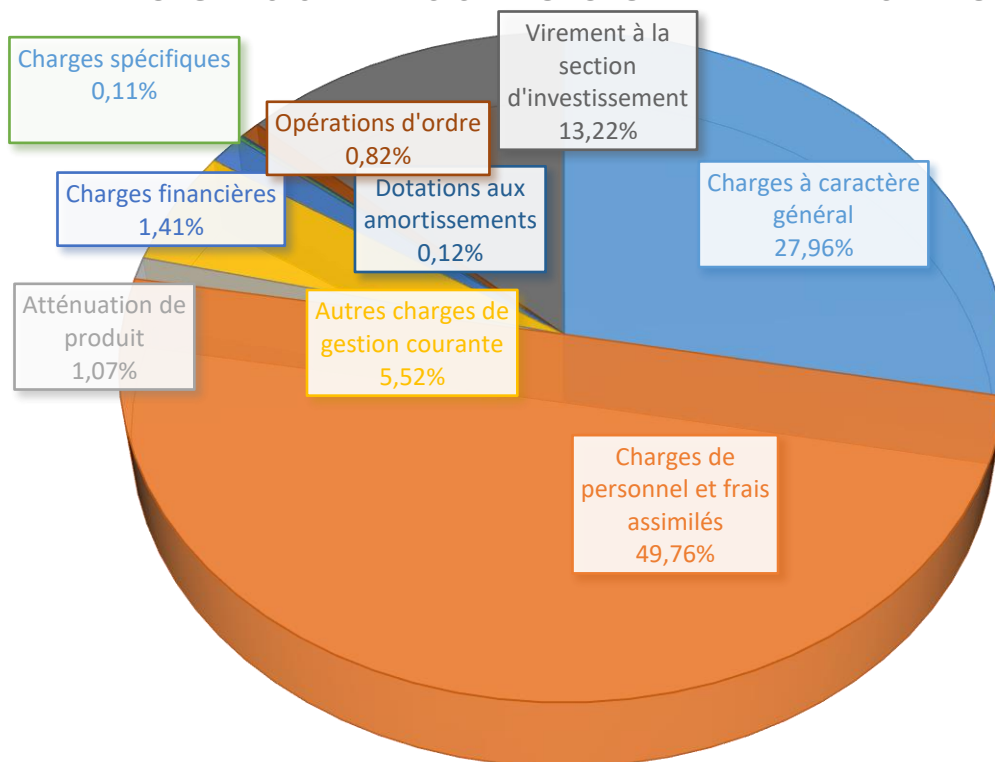
Ce chapitre concerne la reprise des résultats de l'année N-1 dans le budget de l'année N soit 452 009,54 € en 2026 (contre 466 257,57 € en 2025). Pour 2026, une diminution est constatée (- 14 248,03 € soit - 3,06 %). Cela provient des résultats reportés de l'exercice 2025 (cf. note synthétique relative au Compte Financier Unique 2025).

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Désignation	Budget 2025 (dont VC et DM)	Budget 2026	Evolution	%
011	Charges à caractère général	717 020,00 €	732 032,00 €	+ 15 212,00 €	+ 2,12 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 219 914,00 €	1 303 307,00 €	+ 83 393,00 €	+ 6,84 %
014	Atténuations de produits	22 916,00 €	28 067,00 €	+ 5 151,00 €	+ 22,48 %
65	Autres charges de gestion courante	123 853,00 €	144 666,00 €	+ 20 813,00 €	+ 17,56 %
66	Charges financières	45 200,00 €	37 000,00 €	- 8 200,00 €	- 18,14 %
67	Charges spécifiques	2 000,00 €	3 000,00 €	+ 1 000,00 €	+ 58,48 %
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	3 100,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 %
042	Opérations d'ordre	21 364,00 €	21 364,00 €	0,00 €	0,00 %
023	Virement à la section d'investissement	312 611,00 €	346 285,00 €	+ 34 503,00 €	+ 6,28 %
	TOTAL DEPENSES	2 464 978,00 €	2 619 021,00 €	+ 154 043,00 €	+ 6,25 %

BUDGET 2026 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES ET D'ORDRE



- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Ce chapitre correspond aux achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel, de bâtiments, de terrains, télécommunication, assurances... etc.

Une hausse de + 2,12 % (+ 15 212,00 €) est prévue.

Pour cette année, ce chapitre sera notamment marqué par les éléments suivants :

- Des prévisions budgétaires plus importantes sur des articles comme l'entretien de terrains (devis engagés pour l'entretien des espaces verts vers la voie ferrée notamment), l'entretien de bâtiments (+ 5 000 €), l'enveloppe prévue pour les dépenses d'énergie (électricité et gaz), le carburant (face à des tarifs en hausse), les vêtements de travail (projet de sérigraphie des EPI), l'entretien du matériel roulant face à un vieillissement du parc automobile municipal etc.
- Réactualisation des primes d'assurance en 2026 et assurance complémentaire pour une exposition de peintures à la médiathèque municipale
- Réactualisation de l'assurance statutaire pour le personnel, notamment affilié à la caisse de retraite CNRACL
- Une enveloppe plus importante pour les formations des agents municipaux (+ 1 500 €)
- Réactualisation des impôts fonciers pour les biens et terrains relevant de la propriété de la commune (+ 650 €)

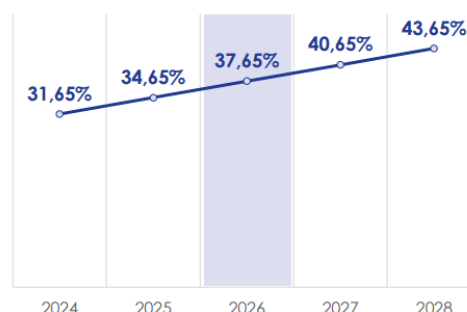
• Chapitre 012 : Charges de personnel

Une hausse de + 6,84 % (+ 83 393,00 €) est prévue entre 2025 et 2026. Cette évolution prend en compte :

- la mise à disposition de policiers municipaux de Chevigny-Saint-Sauveur pour 40 000 € supplémentaires en 2026, suite à signature d'une convention de mise à disposition fin 2025 entre les deux communes ;
- la progression statutaire (évolution réglementaire) de la masse salariale ;
- la revalorisation du régime indemnitaire des agents ;
- des recrutements d'agents suite à des départs à la retraite en 2026 ;
- un renfort à l'école maternelle par des animateurs à hauteur de + 9 h / semaine en période scolaire, avec l'ouverture de la 4^{ème} classe depuis septembre 2025 (186 € brut / semaine en période scolaire, charges patronales incluses) ;
- la poursuite en 2026 de l'évolution liée à la hausse des cotisations employeurs au régime de retraite des fonctionnaires (CNRACL) : le gouvernement a publié un décret le vendredi 31 janvier 2025, instaurant une hausse progressive de 12 % des cotisations employeurs à la CNRACL sur quatre ans. Le taux de cotisation, de 34,65 % en 2025, passe à 37,65 % en 2026, entraînant une forte hausse des dépenses des employeurs publics. Estimation pour la collectivité en 2025 : + 16 000 € ;

La montée en puissance de la contribution à la CNRACL...

- Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents titulaires des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.
- Cette disposition est applicable depuis le 1^{er} janvier 2025.
- Le décret met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65% en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points.



- la fréquentation de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) qui implique de recruter des contractuels pour être en conformité avec les taux d'encadrement des enfants confiés au service.

• Chapitre 014 : Atténuation de produit

Ce chapitre concerne le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En diminution de 2024 à 2025 (passage de 8 500 à 4 000 €), une somme de 5 000 € est inscrite pour 2026.

Il concerne également la contribution de la commune au budget de Dijon Métropole au titre de l'attribution de compensation (AC). Celle-ci évoluera de 24,66 % en 2026, soit + 4 151 € par rapport à la dépense mandatée en 2025 (16 833 €).

Un reversement de fiscalité serait peut-être à prévoir aussi en 2026 au titre de dégrèvement sur la taxe d'habitation sur les locaux vacants (prévision : 2 083 €, comme en 2025).

• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Une somme correspondant à une évolution de + 17,56 % (+ 20 813,00 €) est budgétée. Ce chapitre enregistre les indemnités versées aux élus, les subventions aux associations ou aux coopératives scolaires, la participation de la commune en faveur du CCAS (12 460 € en 2026), les sommes mises en provision lors de créances admises en non-valeur ou de créances éteintes (provisions passant de 4 000 € à 6 000 € en 2026), l'évolution vers la gamme COLORIA pour le logiciel COSOLUCE utilisée en mairie pour les finances, l'état civil, les élections, la gestion du courrier, les délibérations etc. (informatique en nuage « cloud » + 2 506 €).

- **Chapitre 66 : Charges financières**

Une diminution de ce chapitre est constatée (- 8 200 €). Sur ce chapitre sont enregistrés les intérêts des emprunts et les frais de dossier liés aux emprunts, le cas échéant. En 2026, les intérêts de l'emprunt amortissable suite à conversion du prêt relais de 200 000 € sont à prendre en compte pour la globalité de l'année (5 955,75 € d'intérêts).

A noter que deux emprunts sont échus à compter de l'année 2026 et ne génèrent plus d'intérêt ni de capital à rembourser :

- **Reprise du Syndicat Mixte du Dijonnais (SMD) souscrit en 2011 pour 124 000 euros**
(dernière échéance annuelle le 15 septembre 2025 pour 8 436,48 € dont 207,08 € d'intérêts)

- **Solde travaux investissement 2014 souscrit en 2015 pour 40 000 euros**
(dernière échéance trimestrielle le 25 janvier 2025 pour 1 089,07 € dont 4,77 € d'intérêts)

- **Chapitre 67 : Charges spécifiques**

Ce chapitre, peu significatif, retrace notamment les titres émis par la commune et annulés. Les prévisions budgétaires connaissent une évolution de + 1 000 € en 2026 (provision de 3 000 € en 2026 contre 2 000 € en 2025).

- **Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions**

Ce chapitre est doté d'une somme de 3 100 € en 2026, somme identique que pour l'année 2025.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre**

Ce chapitre retrace les dotations aux amortissements réalisées par la commune (21 364 €). Il n'évolue pas entre les budgets primitifs 2025 et 2026.

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement**

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement constitue l'autofinancement de la commune. Il est de 346 285,00 € et est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement.

Pour cette année, une hausse de + 6,28 % est budgétée (+ 34 503,00 €) liée aux résultats constatés en fin d'exercice 2025.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Les dépenses d'équipement

La section d'investissement du budget 2026 s'équilibre à 852 431,95 € dont 408 945,00 € de dépenses d'équipement (contre 456 730,00 € en 2025) soit - 47 785 €. Ce montant intègre 66 915,00 € de reports (restes à réaliser 2025). Le montant des nouvelles dépenses 2026 s'élève donc à 342 030 €.

L'année 2026 doit permettre de mener à bien des investissements de manière « raisonnable » (tout en achevant l'opération Cœur de village avec les plantations du parking rue de l'Eglise et la mise en place d'un coffret forain, ainsi que des peintures en trompe l'œil extérieures pour la mairie), pour favoriser la reconstitution du fonds de roulement de la collectivité, après plusieurs années d'investissements conséquents.

Les principales dépenses d'équipement prévues pour l'année 2026 concernent :

- Aménagements urbains (76 780 €) : remplacement de luminaires existants par des luminaires leds (35 000 €) ; mobilier urbain (6 000 €), panneaux (2 780 €), études de maîtrise d'œuvre pour les places Saint Maurice et des Perrières (30 000 €) ;

- Périscolaire (66 000 €) : enveloppe pour l'achat de mobilier pour le projet « Mon Périscolaire au quotidien » soutenu par la CAF (1 500 €), nouveau réfrigérateur pour l'annexe Roland Belleville (500 €), achat terrain futur équipement intergénérationnel sur la ZAC des Fontaines (64 000 €) ;
- Groupes scolaires (63 004 €) : Rénovation de sanitaires (4 442 €), solde travaux plantations vers clôture pour l'école maternelle (2 232 €), 4 draisiennes (650 €), enveloppe pour les besoins en terme d'investissement des deux écoles (3 000 €), travaux ou investissements pour confort estival des deux écoles (21 000 €), aménagement zone ombragée cour école et mobilier de rencontres pour l'école élémentaire (20 000 €), toiture annexe école Roland Belleville (11 680 €) ;
- Cimetière (62 000 €) : Nouvelle clôture (41 000 €), enveloppe pour plantations (11 000 €), portail automatisé et caméra (5 000 €), nouveau module pour le columbarium (5 000 €) ;
- Centre polyvalent (49 216 €) : Etudes de maîtrise d'œuvre et décret tertiaire pour travaux rénovation du centre à venir (39 600 €), achat d'une sonorisation et d'un meuble sonorisation (6 000 €), four (3 016 €), vestiaires pour les agents (600 €) ;
- Centre technique municipal (35 684 €) : Enveloppe pour le renouvellement de matériel technique (5 000 €), achat véhicule électrique (30 000 €), épandeur de salage (684 €) ;
- Bâtiments (20 400 €) : Relamping = passage en leds des luminaires dans différents bâtiments ;
- AP / CP Cœur de village : Solde plantation pour le parking et installation coffret forain pour 7 980 € ;
- AP / CP Cœur de village : Solde de l'opération de rénovation de la mairie (peintures en trompe l'œil pour 3 780 €) ;
- Centre de loisirs (10 800 €) : Equipement pour favoriser un îlot de fraîcheur (9 600 €), mobilier et table de ping-pong pour l'accueil jeunes (1 200 €) ;
- Equipements informatiques (6 000 €) : Enveloppe pour acquisition de matériel, licences, mise à jours WINDOWS 11 ;
- Equipements sportifs (3 241 €) : enveloppe pour acquisition de petit matériel et tapis de gym.
- Médiathèque (2 500 €) : Crédits pour fonds documentaire jeunesse (1 500 €), mobilier pour rangement des jeux (1 000 €) ;
- Eglise (1 200 €) : Mobilier urbain en terme de communication sur l'histoire de l'église Saint Maurice (pupitre et panneau) ;
- Mairie (360 €) : Achat d'un téléphone sans fil + borne pour l'accueil ;

Les opérations prévues en 2026 peuvent être synthétisées comme suit (y compris les reports en restes à réaliser) :

	Dépense en euros	%
Aménagements urbains	76 780,00 €	18,78 %
Périscolaire	66 000,00 €	16,14 %
Groupes scolaires	63 004,00 €	15,41 %
Cimetière	62 000,00 €	15,16 %
Centre polyvalent	49 216,00 €	12,03 %
Centre technique Municipal	35 684,00 €	8,73 %
Bâtiments	20 400,00 €	4,99 %
AP / CP Cœur de Village	11 760,00 €	2,88 %
Centre de loisirs	10 800,00 €	2,64 %
Equipements informatiques	6 000,00 €	1,47 %
Equipements sportifs	3 241,00 €	0,79 %
Médiathèque	2 500,00 €	0,61 %
Eglise	1 200,00 €	0,29 %
Mairie (immobilisations corporelles)	360,00 €	0,09 %
Total	408 945,00€	100,00%

3.2. Ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP / CP)

L'annualité budgétaire est l'un des grands principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire qui permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- de l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrises d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- des crédits de paiements (CP) : ils déterminent le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Toute modification d'une AP/CP est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

C'est dans ce cadre qu'il a été adopté, le 18 mars 2022, une AP / CP, dénommée « Cœur de Village » et comprenant les opérations de rénovation de l'Eglise, de rénovation / extension de la Mairie et de la rénovation du parking de la Mairie.

Cette autorisation de programme, déjà actualisée par le Conseil municipal lors de sa séance du 21 mars 2023, a fait l'objet d'un ajustement (répartition différente au sein des différentes opérations d'équipement), dans le cadre de l'enveloppe déjà définie en 2023 (réunion du Conseil municipal du 19 mars 2024) et en 2025 (conseil municipal du 18 mars 2025).

L'actualisation de l'autorisation de programme en 2026 peut se synthétiser comme suit :

AP / CP N°2022-01	Nom du programme : Cœur de Village		
	Enveloppe AP 2025 Réalisé en 2025	Actualisation	AP 2026
RENOVATION DE L'EGLISE	0 €	-	-
RENOVATION / EXTENSION DE LA MAIRIE	Enveloppe : 13 253 € Réalisé : 4 872,98 €	- 4 600,02 €	3 780 €
REFECTION PARKING MAIRIE	Enveloppe : 163 779 € Réalisé : 155 798,34 €	- 0,66 €	7 980 €
TOTAL	1 679 939,52 €	- 4 600,68 €	1 675 338,84 €

L'actualisation de l'autorisation de programme porte également sur les crédits de paiements pour tenir compte de l'ajustement des plannings des travaux.

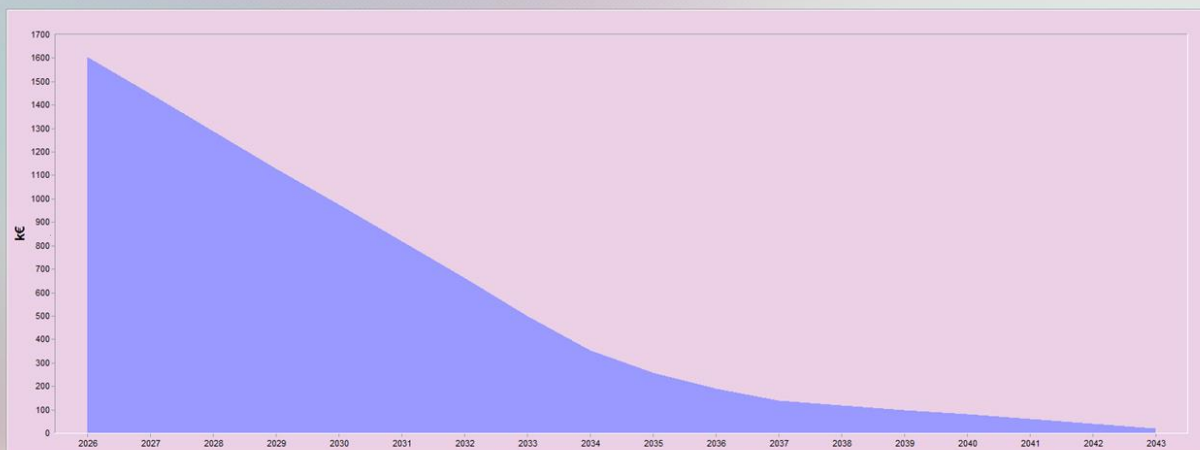
N° AP	Libellé	Montant de l'AP actualisée TTC	Réalisé 2022 TTC	Réalisé 2023 TTC	Réalisé 2024 TTC	Réalisé 2025 TTC	CP 2026 TTC
2022-01	Cœur de Village	1 679 939,52 €	64 007,85 €	616 300,99 €	822 598,68 €	160 671,32 €	11 760,00 €

3.3. Les opérations financières

Sur l'année 2026, le montant des dépenses financières en section d'investissement s'élèvera à 162 975 € (contre 355 846,00 € budgétés en 2025). Ce montant moindre résulte de la conversion du prêt relais souscrit auprès du Crédit Mutuel (200 000 €) en emprunt amortissable sur 8 ans au taux de 3.2 % à compter de l'automne 2025 et de la structure de la dette au 1^{er} janvier 2026 avec deux prêts échus à compter de l'année 2026.

Le capital de la dette de la commune au 31 décembre 2025 s'élève à 1 603 984,64 €

Evolution de l'encours de la dette par année - COMMUNE SENNECEY LES DIJON - 2026



Evolution de l'encours de la dette	
Année	Capital restant dû
2026	1 603 984,64
2027	1 447 945,26
2028	1 288 986,71
2029	1 129 829,50
2030	976 353,00
2031	820 365,64
2032	661 797,90

ENCOURS AU 31/12/2025 ET EXTINCTION DE LA DETTE

Liste des emprunts non-échus au 02/02/2026

COMMUNE SENNECEY LES DIJON

Numéro d'emprunt	Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombre échéances	Périodicité	Date 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance
07142164-1	03/02/2016	BANQUE POPULAIRE BOU	Rue Aige Mouches + Rénovation Maternelle	494 202,79	70	Trimestrielle	07/05/2016	07/08/2033
07096721-1	31/12/2015	BANQUE POPULAIRE BOU	Acquisition CTM + Travaux Ecole Primaire 72% CTM + 28	121 758,34	51	Trimestrielle	18/03/2016	18/09/2028
08671814-1	31/12/2015	BANQUE POPULAIRE BOU	Achat propriété 18 rue du Pré aux Moines	138 543,03	72	Trimestrielle	10/05/2016	10/02/2034
08739965	08/12/2016	BANQUE POPULAIRE BOU	Ecole (36%) + Voirie (48%) + Salle Saint Maurice (16%)	288 000,00	80	Trimestrielle	06/03/2017	06/12/2036
08847464	28/09/2020	BANQUE POPULAIRE BOU	Plaine des Sports	186 500,00	60	Trimestrielle	23/03/2021	23/12/2035
08944256	19/12/2023	BANQUE POPULAIRE BOU	Rénovation extension Mairie (65 %) et rénovation église (35 %)	400 000,00	80	Trimestrielle	15/03/2024	15/12/2043
9402730-2	31/12/2019	CAISSE D'EPARGNE DE BOU	50 % Rénovation Maternelle + 50% Rénovation rue Aige au	313 115,01	58	Trimestrielle	25/02/2020	25/05/2034
00003456470	12/11/2021	CREDIT AGRICOLE	Financement Aménagement Plaine des Sports	209 500,00	60	Trimestrielle	10/02/2022	10/11/2036
0255920425100303-1	15/05/2016	CREDIT MUTUEL	Toit CP + Maîtrise d'oeuvre Mairie	96 874,91	77	Trimestrielle	05/07/2016	05/07/2035
00020425105	15/09/2025	CREDIT MUTUEL	Conversion prêt relais tx mairie et église	200 000,00	32	Trimestrielle	25/11/2025	25/08/2033

3.4. Les recettes réelles d'investissement

Sur l'année 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 484 782,95 € (contre 685 986,69 € en 2025). Elles se répartissent comme suit :

- **Dotations, fonds divers et réserves pour 355 010,95 €**

Il s'agit :

- D'une part de l'excédent de fonctionnement capitalisé en couverture du déficit d'investissement antérieur (301 931,95 en 2026 contre 45 785,69 € en 2025)
- D'autre part, du remboursement de la TVA sur les dépenses d'équipement constatées en 2025 (FCTVA) pour 53 079 € en 2026 (contre 157 866,00 € en 2025)

- **Subventions d'investissement pour 43 618,00 €**

Sur l'exercice 2026, une somme de 43 618,00 € de subventions est budgétée dont 29 222,00 € de report de l'exercice 2025 (restes à réaliser en recettes). Il s'agit du montant des subventions déjà notifiées à la collectivité pour les opérations prévues sur 2026, sachant que d'autres subventions déposées mais non notifiées au moment du vote du budget pourraient s'ajouter à ce montant, en cours d'année (frais études centre polyvalent – subvention de la Région et DSIL pour le parking suite à actualisation en 2026 du dossier déjà déposé en 2025 notamment).

- **Cessions pour 83 500,00 €**

Le chapitre 024 prévoit une somme dans le cadre de la vente d'un bien immobilier Place Saint Maurice (80 000 €) et une somme en régularisation liée aux opérations de sortie de l'inventaire communal s'agissant d'un tracteur des services techniques (3 500 €).

- **Emprunt**

Sur l'exercice 2026, il n'est pas prévu d'avoir recours à l'emprunt.

S'ajoute une somme de 2 654 € équilibrée en dépense et recettes (en cas de perception ou de nécessité de rembourser un dépôt de garantie en 2026 – baux des cellules commerciales).